



Haute-Isle

Bulletin d'information – Juillet à Décembre 2014
(n°13)

Haute-Isle Chantemesle Les Charrières

Le mot du Maire (page 1)

I. Gestion et administration de la Commune (Page 2)

II. Grands chantiers & projets en cours (Page4)

III. Temps festifs & Loisirs (Page 5)
Comité des fêtes (page 9)

Informations pratiques

Chers Hautilloises, chers Hautillois,

Une année bien chargée en événements se termine, élections municipales, élections au conseil communautaire, mise en place des différentes commissions et groupes de travail.

Concernant la Commune, nous avons clos le Contrat Rural qui nous aura permis de bénéficier de subventions au cours des six années écoulées. Il nous appartiendra dorénavant, dans un contexte économique peu favorable, de dégager des subventions dans les domaines tels que la modernisation du réseau d'eau, l'assainissement, la nécessaire poursuite des aménagements de sécurité Route de la Vallée.

Concernant la distribution d'eau, un nouveau règlement de l'eau remplaçant l'ancien datant de 1963 est en cours d'élaboration.

Dans le domaine culturel, nous continuerons notre action pour la sauvegarde de l'Eglise Troglodytique avec l'ouverture d'une souscription pour la restauration du retable et l'installation d'une ventilation pour laquelle une subvention nous a été promise par le Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Par l'intermédiaire du CCAS nous continuerons à assurer un rôle de cohésion sociale par l'organisation de manifestations et l'aide, s'il en était nécessaire, aux plus défavorisés.

En ce qui concerne l'Intercommunalité après un indispensable rodage de son fonctionnement, soyez assurés que depuis ma guérison de Vice-Président je veillerai à promouvoir au mieux les actions concrètes et utiles et ce à enveloppe fiscale contenue.

En cette fin d'année propice aux réunions familiales et amicales, ciment de notre société, je me permets de vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes.

Bien cordialement à toutes et à tous.



Laurent Skinazi



I - Gestion et administration de la Commune

CCVVS - L'explosion de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères + 31% en 2014 et partie pour être reconduite pour 2015 !

Extrait du CR du Conseil municipal du 17 octobre 2014 - 8.1 TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

" Monsieur de La Rochefoucauld, délégué au SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin), constate, comme nombre d'administrés, que la TEOM (*ndl* : appelée par la CCVVS, Communauté de communes Vexin Val de Seine) payée mi-octobre avec les taxes foncières de 2014 a augmenté de plus de 31%... Or le SMIRTOM... démontre que les coûts du service public... sont très stables depuis 2010 (de 75,00 euros / habitant en 2010 à 77,63 euros en 2014).

... contrairement aux dispositions du Code Général de Impôts, il a été voté tant en 2013 qu'en 2014 par la CCVVS un taux unique (5,91% en 2013 et 7,75% en 2014) pour l'ensemble des 26 communes... d'où un déséquilibre de la répartition des coûts de collecte et de traitement en défaveur des contribuables de certaines communes, en l'absence de mise en place d'un dispositif d'harmonisation..."

La gazette.fr **L'actualité du Val-d'Oise** **5 décembre 2014**

+31% de taxe d'ordures ménagères dans le Vexin, les raisons du couac

Les explications ont été houleuses lors du conseil communautaire de Vexin-Val de Seine (CCVVS) mardi 25 novembre. Comment en est-on arrivé à une telle augmentation ? Explications.

À cause d'une Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM) unique aux 26 communes de l'interco sous-estimée en 2013, la taxe 2014 payée mi-octobre a augmenté de plus de 31% ! Stupeur chez les contribuables. À l'image de Bernard et Michel, deux Vexinois domiciliés respectivement à Villers-en-Arthies et Vétheuil, nombreux étaient les spectateurs et élus membres du conseil communautaire de Vexin-Val de Seine (CCVVS), à attendre des explications concernant la spectaculaire (+31%) augmentation de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) demandée aux administrés des 26 communes de l'interco, réunie en assemblée mardi 25 novembre, à Omerville. Et évidemment, les débats ont été particulièrement houleux.

En l'absence de Jean-François Picault, le vice-président en charge de la commission des finances, The spécialiste de la question, c'est Michel Boisnault qui avait la lourde tâche de fournir des explications.

Déficit en 2013

«Après l'intégration de 18 communes supplémentaires à la communauté de communes de Vexin-Val de Seine, en 2013, nous avons voté à l'unanimité le lissage du taux en question afin d'harmoniser les prélevements sur notre territoire. Or, ce lissage à 5,91% (contre 7,41% en 2010, NDLR) a été sous-estimé : ce qui a entraîné un déficit de 202 091 euros par rapport à ce que demandait le Syndicat mixte interdépartemental de ramassage et de traitement des ordures ménagère (SMIRTOM) du Vexin. Nous devions donc compenser cette dette, d'où le taux de 7,75% en 2014», a exposé l'élu dans un silence de cathédrale. Conjugué à l'augmentation annuelle de la base fiscale de chaque habitation, à partir de laquelle est calculé le taux de la taxe, c'est donc ce "ratrappage" qui serait à l'origine d'une telle augmentation.



Menacé par sa propre vice-présidente Dominique Herpin, de contester devant le tribunal administratif le "lissage" voté en 2013, le président J.-F. Renard assume les choix de la CCVVS.

Légal ou pas ?

«Quel est l'intérêt de laisser cette compétence à l'interco ? Et le lissage de 2013 était-il légal ?, s'est emportée Dominique Herpin-Poulenat, maire de Vétheuil. «Bien sûr que oui et je suis prêt à aller au tribunal administratif pour le prouver», a rétorqué Jean-François Renard, le président de l'interco. «Comment n'avons-nous pas vu venir une telle erreur. Nous ne sommes pourtant pas tous débiles !», a ironisé quant à lui Antoine Prevost, adjoint au maire de La Roche-Guyon. «J'ai l'impression que l'esprit communautaire s'est soudainement effrité», a lâché Christophe Depont, le maire de Saint-Clair-sur-Epte.



Mathieu de La Rochefoucauld (debout sur la droite), délégué au SMIRTOM a pris la parole à l'issue de la séance pour dénoncer les erreurs commises et proposer une solution.

Payer le juste prix

Enfin, pour Mathieu de La Rochefoucauld, délégué au SMIRTOM, «les explications qui ont été données sont inexactes et les mesures envisagées pour 2015 (un taux "collectif" baissé de 0,58%, NDLR) ne sont pas appropriées». Ce dernier a souhaité prendre la parole à l'issue de la séance du conseil : «la revue de détails des chiffres montre que, par un effet arithmétique, les contribuables des huit communes du périmètre initial de la Ccvvs ont porté la large part de ce ratrappage.»

«Au total sur 2013 et 2014, la Teom des contribuables de ces huit communes a été supérieure de 134 000 euros aux coûts calculés et appellés par le SMIRTOM. Alors que les contribuables de quatre communes en particulier sont sous-contributeurs de 128 000 euros sur ces deux années et restent significativement sous-contributeurs en 2014 malgré l'augmentation due taux de 31%. Pour éviter des distorsions comme celles-ci, les dispositions fiscales prévoient qu'en cas d'élargissement d'une communauté de communes, un dispositif d'harmonisation puisse être adopté afin de ne pas déséquilibrer le coût supporté par le contribuable. Ce dernier, étalé sur 10 ans, pourrait ainsi permettre à chacun de payer le juste prix et d'éviter toute injustice.»

Clôturé après minuit, étant donné la fatigue de toutes les personnes présentes, le débat pourrait cependant se poursuivre dans les semaines à venir. A suivre, donc...

Joseph CANU – GAZETTE DU VAL D'OISE [Publihebdos](http://www.gazettevaldoise.fr/) <http://www.gazettevaldoise.fr/>

De 8 communes de notre bassin de Seine (Haute-Isle, Vétheuil, La Roche-Guyon,...) la Communauté de Communes (la CCVVS) est passée à 26 communes au 1er janvier 2013. Avec la création de 7 vice-présidences, les domaines d'intervention de la CCVVS se sont largement accrus. En parallèle, l'Etat transfère et transférera à la CCVVS tout un ensemble de Services. Avec **un risque d'une forte progression des taux d'imposition de la CCVVS**.

Or le budget de la CCVVS est pris en charge par les contribuables de chaque commune via une **répartition dans la Taxe foncière**. En appliquant **un % à la valeur fiscale de chaque habitation**.

Or il se fait que les **bases fiscales individuelles des taxes foncières des contribuables des 8 communes sont significativement plus élevées que celles de nombre d'autres communes**. Ceci pour des raisons qui ne tiennent ni à la qualité du bâti qui est homogène sur l'ensemble de la CCVVS, ni à une richesse particulière des habitants.

D'où nous payons beaucoup plus que d'autres !

Délégué au SMIRTOM, je me suis saisi en votre nom à tous, de tenter de protéger et faire valoir les justes intérêts des contribuables d' Haute-Isle en particulier et l'équité pour tous. Des mécanismes de répartition et d'harmonisation visant l'équité sont possibles... et prévus par la législation fiscale.

Il faut se mobiliser pour que le budget de la CCVVS "redescende" sur chaque contribuable **en fonction du service effectivement rendu** ! Et cela est valable pour la TEOM et plus encore pour bien d'autres services demain...qui pèseront lourd sur les administrés.

Recensement de la population 2015

Haute-Isle fera l'objet du recensement de la population entre le 15 janvier et le 14 février 2015.

Madame Corinne EDET, secrétaire de mairie, sera agent recenseur. Pour ceux qui n'ont pas encore fait sa connaissance, elle sera identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature de Laurent SKINAZI, Maire. Elle se rendra à votre domicile à partir du jeudi 15 janvier 2015.

Elle vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. Elle peut éventuellement apporter son aide pour remplir les questionnaires et les récupérera quand ils seront complétés et signés



Nouveauté : vous pourrez répondre en ligne, en vous rendant sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Il faudra préciser votre choix de réponse à l'agent recenseur qui sera ensuite informé par l'INSEE que votre réponse en ligne a bien été validée.

Pour les réponses au format papier, **les questionnaires devront être remis à Madame Corinne EDET ou retournés à la mairie au plus tard le 14 février 2015.**

Votre réponse obligatoire est importante et nous vous demandons de réservé un bon accueil à notre agent recenseur. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi **une obligation légale** en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et serviront à l'élaboration de statistiques pour notre commune.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 01.34.79.73.24 ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr



Facturation d'eau

Renseigné de façon incomplète par les services compétents, une erreur a été commise lors du calcul d'une taxe de votre facture d'eau.

Le trop perçu sera affecté sur votre prochaine facture.

Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément et comptons sur votre compréhension.

Inscriptions sur la liste électorale

Si vous voulez participer aux scrutins de 2015 et pouvoir voter à Haute-Isle, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Si ce n'est déjà fait, vous avez jusqu'au 31 décembre pour venir en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Attention le secrétariat sera fermé les 24 et 27 décembre et le 3 janvier 2015. Il sera ouvert le 31 décembre de 10h00 (et non 9h00) à 12h00.

Véhicule communal

Le véhicule communal a été remplacé. C'est maintenant un DOKKER VAN identifiable grâce au logo de la commune que vous pourrez croiser sur les routes du village. Cet investissement était inscrit au budget 2014.



Contrat rural

Le contrat rural a été signé en 2008 et comprenait 3 opérations :

- Réfection du Chemin du Village :
- Restauration de l'église ;
- Création d'une allée piétonne Route de la vallée .

Ces opérations faisaient l'objet d'une subvention de 35% du Conseil Général et de 45 % de la Région Ile de France (subventions calculées sur le montant hors taxe des travaux). Elles sont maintenant toutes terminées.

- *Réfection du Chemin du Village :*

Cette opération s'est terminée en 2012 et le montant en est de 69 131.60 € HT

- *Allée piétonne :*

Cette opération est maintenant terminée et les bordures ont été végétalisées.

Le montant s'élève à 70 367.50 € HT

- *Restauration de l'église :*

Cette opération, également terminée cette année, comportait plusieurs phases de travaux :

- Le changement du garde-corps et du portail (montant : 23 000.00 € HT)
- Travaux électriques (montant : 1 802.16 € HT)
- La restauration du dallage du cœur de l'église et la création de celui de la nef (montant : 35 551.24 € HT)
- La restauration du jubé (montant : 39 000.00 € HT)

Le coût total de cette opération est de 99 353.40 € HT (dont 79 482.72 € subventionnés)

A ce jour, le versement des dernières subventions a été demandé mais pas encore effectué par les différentes instances.

Il est important de rappeler que la commune doit effectuer le paiement de la totalité du montant TTC des factures et que le versement des subventions se fait (sur le HT) bien après le paiement.

Opération « Berges Saines 2014 »

L'opération « Berges Saines 2014 » s'est déroulée le 27 septembre dernier.

Les habitants « éco-responsables » ont participé à cette collecte des divers détritus polluants nos bords de Seine. Nous tenons à les remercier pour leur implication et notamment les enfants qui ont remonté leurs manches avec bonne humeur et enthousiasme. Un diplôme est venu récompenser ces jeunes éco-citoyens. La prochaine opération se déroulera en avril 2015. Nous comptons sur vous tous !





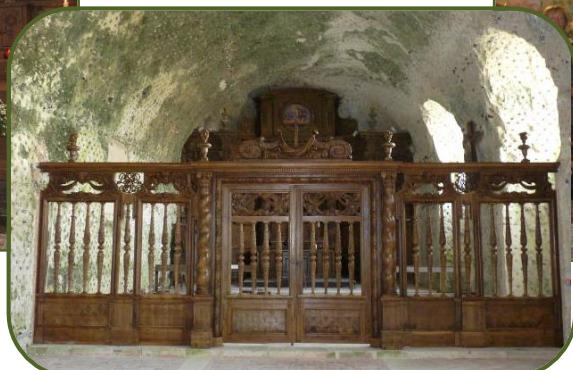
III – Temps festifs & loisirs

Journées Européennes du Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées les 21 et 22 septembre.

Le samedi, une cérémonie a été organisée à l'occasion du retour du jubé dans notre église. Les habitants, les élus ont pu découvrir le superbe travail de restauration effectué par l'entreprise ADS Habitat. Un travail minutieux qui a été expliqué par Monsieur AUGER.

A cette occasion, Monsieur le Maire a remercié la Région et le Département pour leur participation financière (cf page3).



Le dimanche avait lieu le traditionnel repas champêtre. Chacun est venu partager les victuailles sorties du panier, le barbecue a été allumé, la bonne humeur a régné et c'est dans une chaleureuse ambiance que la journée s'est déroulée.



Repas des anciens

Les élus et les membres du CCAS ont accueilli avec un plaisir non dissimulé les participants au repas de nos ainés qui ont été reçus cette année au restaurant « le Boucanier » situé sur une péniche en bord de Seine à Mantes-la-Jolie. Un repas, une animation au son de l'accordéon, des pas de danse, le partage, rien ne manquait pour que la fête soit belle et pour que ce moment de convivialité soit savouré pleinement. Que souhaiter de mieux que se retrouver l'an prochain !



Cérémonie du 11 Novembre

Lors de la cérémonie commémorative devant le monument aux morts de la commune, il nous appartenait à toutes et à tous de nous souvenir de ce 11 novembre 1918, de cette paix que chacun de nos concitoyens croyait alors éternelle, du courage de nos soldats, de la volonté de notre pays, des souffrances partagées des Français durant ces quatre années. Le discours du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants a été lu par Monsieur le Maire et une gerbe de fleurs a été déposée en hommage à nos soldats. Un vin d'honneur a ensuite été servi à la mairie.



Mariage et Noces d'Or

Nous avons eu l'honneur cette année de célébrer le mariage de Charlotte LOUARGANT et Julien DELAIQUE et nous leur réitérons nos meilleurs vœux de bonheur.

Pour Huguette et Christian GODEFROY, c'est il y a 50 ans que leur mariage a été célébré et c'est entouré de leurs famille et amis qu'ils ont fêté leurs noces d'or. Nous leur adressons une nouvelle fois nos félicitations.



RESTAURANT

5 Grande Rue 78520 SANDRANCOURT

Ouvert Lundi midi, Jeudi, Vendredi

Samedi et Dimanche. Service Midi & Soir

12h00-14h00/19h00-22h00

Réservation :

01.30.92.93.29

Pour s'y rendre :

De Mantes la jolie,

prendre direction

Limay/ Dennemont

A Dennemont,

prendre direction

Sandrancourt/ Guernes



SARL BARON

CHAUFFAGE

PLOMBERIE

RAMONAGE



INSTALLATION & DEPANNAGE

06.73.45.52.69

95780 HAUTE-ISLE



LEBRET ELECTRICITE

ELECTRICITE GENERALE
CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VMC
ANTENNE / ALARME / INTERPHONE
ECLAIRAGE PUBLIC / FESTIF

Mr TOP FRÉDÉRIC

RESPONSABLE D'AGENCE

TÉL/FAX : 02.32.51.51.20

PORTABLE : 06.69.23.13.01

E.MAIL : snlebret-electricite@orange.fr

18 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
27 620 GASNY



GESBERT

ARROSAGE AUTOMATIQUE
JET D'EAU
POMPES - BASSINS

Pascal GESBERT

25, Chemin des Croiselles - 95510 VETHEUIL
Fax: 01 34 78 10 42 Tél: 01 34 78 15 60

E-mail: auservicedujardin@free.fr
Site: www.gesbertarrosage.com

Guy BAILLARGEAT

*Aménagement et entretien
Jardins, bassins,
Rocailles, terrasses
Arrosage automatique
Clôtures et petits travaux
de maçonnerie
Création personnalisée
de jardinières et décors de jardin
Elagage grands arbres*



Tél: 01 34 79 72 60

13, route de Haute-Isle

95780 LA ROCHE-GUYON

ggs.baillargeat@wanadoo.fr SIREN 418259 438 950

**Peinture Décoration
Vitrerie Revêtements**

Emmanuel Marie

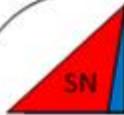
Tél : 01 34 79 71 41

Port : 06 25 53 26 19

10, rue Paul Dauvergne

95780 La Roche Guyon

E-mail : e.marie95@orange.fr



LEBRET ELECTRICITE

ELECTRICITE GENERALE
CHAUFFAGE ELECTRIQUE / VMC
ANTENNE / ALARME / INTERPHONE
ECLAIRAGE PUBLIC / FESTIF

Mr TOP FRÉDÉRIC
RESPONSABLE D'AGENCE
TÉL/FAX : 02.32.51.51.20
PORTABLE : 06.69.23.13.01
E.MAIL : snlebret-electricite@orange.fr
18 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
27 620 GASNY

Livraison gratuite à domicile et au bureau

SPEED'ZA

mardi soir,
mercredi et jeudi soir
toutes nos pizzas sénior

9,90€
à emporter

Ouvert 6j/7
11h à 14h et 17h30 à 21h30
Vendredi Samedi 22h30
Fermé le lundi
et mardi matin

25 ans d'expérience qualité garantie pâte faite maison

01.34.78.17.91
5 Grande rue 95510 Vetheuil

LE P'TIT ROYAL

BOULANGERIE ARTISANALE
PATISSERIE

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.75.59.38.80
6 PLACE DE LA MAIRIE 27510 VETHEUIL

BigMat

Matériaux et conseils pour vivre mieux

GASNYMAT

34 Route d'Ecos 27620 GASNY
Tel: 02.32.52.64.82
Fax : 02.32.52.18.97

Horaires d'ouverture :
Lundi au Vendredi de 7h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Samedi de 08h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30

JML TP *Mon expérience au service de vos chantiers*

Jean-Marie LEROY
06 86 40 44 54

19, route de Parnes - Buchet - 95770 BUHY
e-mail : jean-marie-leroy@orange.fr

Terrassements-Assainissements individuels-
Viabilisations de terrain-Démolitions-Curages-
Aménagements espaces verts- Nivelage de précision-
Sols équestres- Location de bennes et matériels T.P.

Sandrine TOP

23 bis, rue de Paris
27620 GASNY
Tél. 02 32 52 02 92 - Port. 06 81 65 94 34

www.sftconduite.fr
e-mail : sftconduite@orange.fr

- Permis AM - Conduite accompagnée
- Conduite supervisée - Permis B
- Heures perfectionnement - Code par internet
- Récupération de points
- Suivi par tablette tactile

Horaires Code : lundi - mardi - mercredi 19h-20h
vendredi 18h-20h / samedi 10h-12h et 14h-15h
Horaires Conduite : du lundi au mercredi 8h-19h

Cérémonie des vœux

Monsieur le Maire et l'équipe municipale présenteront leurs vœux aux habitants lors de la cérémonie des vœux qui se déroulera le VENDREDI 16 JANVIER à 19h30. Vous y êtes cordialement conviés.

Comité des Fêtes.

Fête de l'été

C'est sur le thème des Mille et Une Nuits que le Comité des Fêtes a convié les habitants de Haute-Isle pour la fête de l'été. Cette soirée a une nouvelle fois été un grand moment festif et ce n'est pas un petit génie sorti d'une lampe qu'il faut féliciter mais bel et bien les membres du comité car tout était parfait que ce soit le menu, la décoration, l'ambiance sans oublier le traditionnel feu de la St Jean. Un grand bravo!



Concert de trompe de chasse

Le Rallye Vau-Vent a fait résonner ses cuivres le 21 septembre dernier dans notre église à l'initiative du Comité des Fêtes. Les sonneurs ont profité de la parfaite acoustique qu'offre notre église.



Crèche de Noël

C'est désormais une tradition, vous pouvez venir admirer la magnifique crèche de noël grandeur nature que le comité des fêtes a installé dans notre église.

**Horaires des visites : tous les samedis et dimanches du 6 décembre au 11 janvier 2015 de 15h00 à 17h00
Ouverture exceptionnelle le 25 décembre aux mêmes heures.**



Ecole du Grand Saule

✓ Rentrée 2014 : effectifs et personnel

L'école accueille 95 élèves à ce jour, répartis en 4 classes.

- PS/MS (22) : 8 PS + 14 M : Mme Isabelle Estremar-Ibor et Mme Aurélie Préteaux-Labbé.
- GS/CP (25) : 16 GS + 9 CP : Mlle Sophie Debellemanièvre.
- CP/CE1/CE2 (24) : 5 CP + 14 CE1 + 5 CE2 : M. Régis Picoulier.
- CE2/CM1/CM2 (24) : 8 CE2 + 8 CM1 + 8 CM2 : M. Eric Peschard et Mme Delphine Le Brigant (le lundi).

Une enseignante remplaçante est rattachée à l'école : Mme Magali Grangier.

Une enseignante FLE (français langue étrangère) : Mme Somayeh Bertrand

✓ Nouveaux horaires scolaires

Lundi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30

Mardi : 9h00-12h00 et 13h30-15h30

Mercredi : 8h45-11h45

Jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-15h30

Vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-15h30

EMPLOI DU TEMPS HEBDOMADAIRE : ECOLE LE GRAND SAULE / LA ROCHE GUYON 2014-2015					
LUNDI	Garderie 7h50-8h50 	Ecole 8h50-12h00 	Cantine 12h00-13h20 	Ecole 13h30-16h30 	Garderie 16h30-19h00
MARDI	Garderie 7h50-8h50 	Ecole 8h50-12h00 	Cantine 12h00-13h20 	Ecole 13h30-15h30 	TAP 15H30-16H30 Garderie 16h30-19h00
MERCREDI	Garderie 7h50-8h35 	Ecole 8h35-11h45 	Garderie 11h45-12h30 		
JEUDI	Garderie 7h50-8h50 	Ecole 8h50-12h00 	Cantine 12h00-13h20 	Ecole 13h30-15h30 	TAP 15H30-16H30 Garderie 16h30-19h00
VENDREDI	Garderie 7h50-8h50 	Ecole 8h50-12h00 	Cantine 12h00-13h20 	Ecole 13h30-15h30 	TAP 15H30-16H30 Garderie 16h30-19h00

Toutes les classes ont participé à l'Opération « Nettoyons la Nature ». Une quinzaine de sacs ont été récoltés.

Toutes les classes sont allées visiter l'exposition « Ecoles en face à face » à Villarceaux en novembre.

La date de l'exposition Art, Nature et Patrimoine est fixée au vendredi 5 juin.

✓ Autres projets communs sur l'école

Fête de Noël

Le 19 décembre après-midi : Goûter et chocolat chaud offert par le SIGEL.

A 14h : Visite du Père-Noël qui remettra un livre à chaque enfant.

Loto

Samedi 14 mars à la salle des fêtes d'Amenucourt. Horaire retenu : 18h – 22h

Fête de fin d'année

Samedi 27 juin, sous forme de spectacle et de pique-nique.

✓ Equipements de l'école

Financés par des subventions exceptionnelles du SIGEL et des communes, 3 vidéoprojecteurs interactifs ont été installés dans 3 classes à la rentrée scolaire. Toutes les classes de l'école sont maintenant équipées de matériel d'enseignement moderne.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mercredi : 9 h à 12 h Jeudi : 14 h à 18 h Samedi : 10 h à 12 h
Le Maire et les conseillers municipaux reçoivent le samedi matin pour la gestion des affaires courantes.

Le secrétariat sera fermé les 24 et 27 décembre et le 3 janvier 2015. Pour permettre l'inscription sur les listes électorales, le secrétariat sera ouvert le 31 décembre de 10h00 à 12h00.

Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17
- . SIDPC 01 34 20 26 32 (Serv. Interminist. de Défense et Protection civiles)



Horaires déchetterie de Gasny : période hivernale

Du 3/11/2014 au 28/02/2015

Du lundi au samedi : 9h00 /12h00 – 14h00 / 17h00

Fermée JEUDI, DIMANCHE et jours fériés.

RAPPEL : les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny. Il en est de même pour les sapins de noël et les « sacs à sapin ».

Collecte des objets encombrants 2015 : 27/01 ; 05/05 ; 06/10

Les collectes des 25 décembre et 1er janvier seront maintenues.

Annonceurs

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou les rencontrer.

Mairie de Haute-Isle

- . Laurent SKINAZI
Maire
- . Alain ERRARD
1^{er} Adjoint
- . Béatrice PAYSANT
2^{ème} Adjoint
- . Aline CADIC
3^{ème} Adjoint

146, route de la Vallée
95780 – HAUTE-ISLE
Tél : 01.34.79.73.24
Fax : 01.34.79.71.21
E-Mail : mairie-hauteisle@wanadoo.fr
Site internet : www.hauteisle.fr

« Ensemble agissons pour le renouveau de Haute-Isle »



Entretien des haies et élagage :

Les plantations, haies, arbres, branches, racines, etc...ne doivent pas gêner la circulation notamment le passage du camion collecteur des ordures ménagères, gêner la visibilité des panneaux, envahir les trottoirs et les chemins ruraux. Pour de bonnes relations de voisinage, il est également nécessaire de faire les élagages entre riverains.

Feux dans les jardins :

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

ATTENTION, en cas de non-respect, la gendarmerie peut verbaliser.

Point de collecte des déchets face à la mairie :

Il est trop souvent constaté que des déchets verts, électro-ménagers, cartons bruns et autres sont déposés au point de collecte face à la mairie. Ces dépôts, non ramassés lors de la collecte du SMIRTOM, sont considérés comme abusifs car ils doivent être apportés en déchetterie et peuvent donc être sanctionnés.

Pour rappel - le point de collecte est pour : les déchets ménagers, le verre, les journaux/ magazines, les emballages et ce pour les habitants du Chemin du Village (le camion ne pouvant y monter).

Relevés des compteurs d'eau :

Si vous déménagez, il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau.